

ALIÉNATION DE BIENS

Aux personnes intéressées.

Conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1, de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), la Ville de Rimouski a aliéné le(s) bien(s) ci-dessous mentionné(s), lequel (lesquels) a (ont) une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

Bien(s) aliéné(s)	Date(s) de l'aliénation	Acquéreur(s)	Prix
Lots 6 636 011 et 6 636 012 du cadastre du Québec	2025-08-22	Monsieur Jean-François Rioux Monsieur Bruno Rioux	138 815,43 \$
Lot 6 543 767 du cadastre du Québec	2025-11-12	Madame Catherine Lavoie Monsieur Bobby Deschênes	64 993,65 \$
Lot 6 536 313 du cadastre du Québec	2025-11-12	Madame Ariane Fiola Monsieur Julien Bujold	72 500,72 \$

Rimouski, le 26 novembre 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier